

Situation actuelle de Favia

Aux deux tiers de cette année 2021, les marchés financiers connaissent une évolution réjouissante. Les actions en particulier, qu'elles soient suisses ou de marchés développés, présentent des performances largement positives, en l'absence de réelles alternatives et grâce aux injections de liquidités des banques centrales qui continuent de soutenir les prix. Des craintes sur des dynamiques d'inflation durable ont provoqué quelques turbulences cet été, mais sans remettre en cause, à ce stade, l'orientation des marchés.

Favia tire bénéfice de cette situation, affichant chaque mois de 2021, sauf en janvier, une performance positive. Son degré de couverture évolue en conséquence positivement, dépassant 115% à fin août 2021 (pour rappel, le degré de couverture était de 109.2% à fin 2020) et permettant à Favia de renforcer sa situation financière.

Rabais de 40% sur la couverture risques à nouveau renouvelé en 2022

Dans sa séance du 13 septembre 2021, le Conseil de fondation a décidé de renouveler pour l'année 2022 le rabais de 40% appliqué depuis déjà sept ans sur la cotisation réglementaire pour la couverture des risques et des frais. Cette cotisation (article 49 du règlement) d'un taux global (assuré + employeur) de 3.5% reste donc réduite à 2.1% (assuré + employeur).

Exemples

	Plan « LPP »	Autres plans
Revenu annoncé	CHF 50'000	CHF 50'000
Salaire assuré	CHF 24'905	CHF 50'000
Cotisation risque mensuelle employé sans rabais	1.75%, soit CHF 36.30	1.75%, soit CHF 72.90
Cotisation risque mensuelle employé avec rabais 40%	1.05%, soit CHF 21.80	1.05%, soit CHF 43.75
Cotisation risque mensuelle employeur sans rabais	1.75%, soit CHF 36.30	1.75%, soit CHF 72.90
Cotisation risque mensuelle employeur avec rabais 40%	1.05%, soit CHF 21.80	1.05%, soit CHF 43.75
Rabais total annuel employé	CHF 174.00	CHF 349.80
Rabais annuel total	CHF 348.00	CHF 699.60

Rachats 2021

Vous souhaitez améliorer vos prestations de prévoyance tout en bénéficiant d'économies fiscales appréciables ? Favia peut vous en donner la possibilité.

Pour cela, vous devez préalablement prendre contact avec le gérant de Favia, Swiss Life Pension Services SA et ce au plus tard le 17 décembre 2021 afin que puisse être déterminée la faisabilité du rachat envisagé. Votre versement devra intervenir au plus tard le 27 décembre 2021 sur le compte bancaire de Favia que vous communiquera Swiss Life Pension Services SA. Prenez contact dès à présent pour toute question relative à un rachat (favia@slps.ch).

Renouvellement du Conseil de fondation

Cet automne aura lieu le renouvellement du Conseil de fondation de Favia. Ses membres sont en effet nommés/élus pour une période de 3 ans, et la période actuelle prendra fin au 31 décembre 2021.

Le Conseil de fondation se réunit entre 4 et 6 fois par année selon les circonstances, afin de prendre connaissance de l'évolution financière de Favia et de décider de ses développements. Ces tâches requièrent de l'intérêt pour la prévoyance professionnelle en général, mais surtout du bon sens et de la continuité. Elles sont assumées par :

- 4 représentants des avocats employeurs désignés par le Conseil de l'Ordre ;
- 2 représentants désignés par le Jeune Barreau parmi les avocats salariés assurés auprès de la Fondation ;
- 2 représentants élus par le personnel salarié parmi les assurés non avocats.

Les représentants du personnel salarié non avocat actuellement en fonction, à savoir Madame Jessica Brignolo, clerc d'avocat auprès de L'Etude de Mes Reymond, Ulmann & Associés et membre du Conseil depuis le 12 juin 2014, ainsi que Monsieur Rodolfo Docampo, directeur administratif et financier auprès de l'Etude Borel & Barbey et membre du Conseil depuis le 1^{er} janvier 2017, se sont déclarés candidats à leur propre succession pour la période 2022-2024.

Si d'autres candidat(e)s sont intéressé(e)s à entrer au Conseil de fondation, collaborateur(-trice)s non avocat(e)s assuré(e)s auprès de Favia, ils/elles peuvent s'annoncer auprès du gérant administratif de Favia :

Favia
c/o Swiss Life Pension Services SA
Case postale 564
1213 Petit-Lancy 1

+41 58 311 22 86
favia@slps.ch

Dans l'éventualité où d'autres candidatures que celles des 2 membres sortants devaient être déposées d'ici au **31 octobre 2021**, une élection serait organisée avant la fin de l'année.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette communication, nous vous présentons nos salutations distinguées

Le Conseil de fondation


Me Pietro Sansonetti


Jessica Brignolo

septembre 2021